



Déclaration liminaire

CTSJ du 19 mai 2022

Monsieur le Directeur

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre de cette instance de dialogue social qui laissera sa place dans quelques mois à celle dénommée CSA (comité social d'administration). Il faut espérer que cet acronyme ne voudra pas dire dans les faits à l'instar d'un autre conseil doté des mêmes initiales, une censure ou bien encore comme nous l'avons dénoncé à maintes reprises un pseudo dialogue social. Vous entendez nos revendications, le malaise mais après?

Petit retour en arrière :

Voilà plusieurs années que nous dénonçons le manque de moyens humains dans les juridictions, qu'en est-il aujourd'hui ? une forte tension dans les effectifs, des recrutements non pérennes, des transformations de poste et un impact sur les conditions de travail de nos collègues en juridiction.

Voilà plusieurs années que nous dénonçons et alertons sur la qualité du management en certaines juridictions, qu'en est-il aujourd'hui ? que nenni, les fonctionnaires continuent à subir sans que rien ne change et des potentats locaux pour qui « manager » ne veut rien dire. Que dire par exemple des heures supplémentaires non réglées aux fonctionnaires de certaines juridictions ?

Voilà plusieurs fois que nous interrogeons de l'impact des nouvelles technologies sur les conditions de travail de nos collègues en sus d'une numérisation forcée, qu'en est-il aujourd'hui ? des fonctionnaires qui subissent encore et toujours !

Voilà plusieurs fois que nous constatons que les cahiers hygiène et sécurité de certaines juridictions ne sont pas transmis aux CHSCTD, qu'en est-il aujourd'hui ? Chacun encore une fois gère sa juridiction à sa guise ?

Notre organisation syndicale pourrait continuer à dresser une liste plus complète des interpellations qu'elle a pu faire sur d'autres sujets mais nous devrions y passer le jour et la nuit.

Nous vous rappelons que les fonctionnaires ne sont pas quantité négligeable et que sans eux, plus de service public de la justice, alors que cette instance serve quelque chose à moins que les dés ne soient pipés depuis le début !

Monsieur le directeur, quand est-il des agents CPAM détachés dans les pôles sociaux, leur prestation de serment, à priori, ne produirait plus d'effet à compter du 31 Décembre 2022, est ce que cela sous-entend que ceux qui font fonction de greffier ne pourront plus tenir

d'audience ? Comment les juridictions fonctionneront elles ; on prendra Paul pour remplacer Pierre bien sur !

Avant-hier au tribunal de Poitiers, une audience pénale entière a été renvoyée faute de personnel. Date du renvoi : 2023. C'est ça le bilan de la justice aujourd'hui.

Il est totalement anormal de ne pas entendre nos légitimes revendications. Nous vous l'avons dit et vous le redisons encore : Fini les pseudos messages de remerciements ou encore de compassion, fini la création de la commission bidule ou truc renvoyant la résolution des grands problèmes aux calendes Grecs.

Il est encore moins entendable que les fonctionnaires de notre ministère tel que le nôtre en soit réduit une fois de plus à se contenter d'indemnitaire même si bien évidemment ce sera toujours ça en plus mais il est temps de s'attaquer à une réforme de fond.

Quid des contractuels qui finissent leurs contrats en septembre? Seront-ils renouvelés? Ils sont dans la plus grande opacité. Alors non sur le fond, nous ne nous satisfaisons pas de recrutements contractuels. Nous voulons des recrutements pérennes, mais ces collègues ont comme tout à chacun le droit à du respect, et vous demander leur devenir n'est pas cautionné votre politique de recrutements contractuels Monsieur le Directeur.

Alors Agissez, ou dites-nous carrément que vous estimez comme le dis le ministre " que nous ne sommes jamais contents" et tenez-nous pour une fois le discours de la vérité et de l'honnêteté !!!!

FO justice SDGF